



Nombre de conseillers communautaires présents :	
Titulaires :	48
Votants :	66
Dont titulaires :	48
Pouvoirs :	11
Suppléants votants :	07

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 06 décembre 2016, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

M. Gérard VOLPATTI procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Patrick MENARD, Nicole DELATRE, Michel CITHER, René MATRINGE, Jean-Michel de MONICAULT, Daniel BOISARD, Jacques POUCHIN, Pascal JOLLY, Claude LANDAIS, Gilbert NOEL, Gérard FRESLON, Michel KAESSER, Yves ROCHETTE, Nathalie PLAZA, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Christian LE DENMAT, Pascaline LACOMBE, Alain DUVAL, Patrick HEITZ, Jean-Pierre METAYER, Yvette ALRIQUET, Gérard VOLPATTI, Marie-France CORDIN, Jean-Luc MAUBLANC, Pieternella COLOMBE, Jean-Michel MAUREILLE, Thierry HUIBAN, Marcel BENY, Pascal POISSON, Catherine GIBERT, François OUZILLEAU, Léocadie ZINSOU, Thierry CANIVET, Dominique MORIN, Johan AUVRAY, Alexandre HUAU-ARMANI, Jeanne DUCLOUX, Luc VOCANSON, Agnès BRENIER, Jean-Marie MBELO, Philippe CLERY-MELIN, Mariemke de ZUTTERE, Jérôme GRENIER, Marie-laure HAMMOND, Steve DUMONT, Lysianne ELIE-PARQUET.

Pouvoirs :

Michel ALBARO à Michel CITHER ; Frédérique DAIGREMONT à Pascal JOLLY ; André TURC à Jean-Michel MAUREILLE ; Dominique LE LOUEDEC à Gérard VOLPATTI ; Sébastien LECORNU à Catherine GIBERT ; Nathalie LAMARRE à Dominique MORIN ; Henri-Florent COTTE à François OUZILLEAU ; Nicole BALMARY à Johan AUVRAY ; Nathalie ROGER à Agnès BRENIER ; Sylvie MALIER à Steve DUMONT ; Brigitte LIDÔME à Marie-Laure HAMMOND.

Délégués suppléants votants (en l'absence du délégué titulaire) :

Bernard UGUEN, Denis NOWAKOWSKI, Gilbert CODA, Henri VENTROUX, Catherine COMMECY, Jacqueline VERMEULEN, Didier LANDAIS.

Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

Lysianne ELIE-PARQUET est désignée Secrétaire de séance

Objet : Approbation de la modification simplifiée n°2 du SCoT de la CAPE

Vu les articles L143-37, L143-38 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article 17 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'Article 129 (VIII) de la loi ALUR,

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 et l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 12,

Vu le SCoT de la CAPE approuvé en Conseil Communautaire du 17 octobre 2011,

Vu la modification simplifiée n°1 du SCoT de la CAPE approuvée en Conseil Communautaire du 13 janvier 2014,

Vu la modification simplifiée n°2 prescrite en Conseil Communautaire du 29 septembre 2016,

Vu le rapport n° 186/12/2016 de Monsieur le Président de la CAPE,

Vu le bilan de la concertation et le projet de modification simplifiée n°2 du SCoT, ci-annexés,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la deuxième modification simplifiée du SCOT de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, tenant compte des avis émis lors de la phase de concertation, telle qu'annexée au présent extrait, (Annexe 2),
- de dire que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée aux personnes visées par l'article L 132-7 du code de l'urbanisme ainsi, notamment, qu'aux communes membres du SCoT, aux présidents des communautés de communes et communautés d'agglomération et maires des communes limitrophes non couvertes par un périmètre de SCOT,
- de charger Monsieur le Président de la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Gérard VOLPATTI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.